COMMUNE DE BOISSEUIL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers en exercice: Présents: 16 Votants: 20

Affiché le : 28/06/2019

L'an deux mil dix-neuf, le 25 juin, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard ZBORALA.

Date de convocation du Conseil Municipal: 10 juin 2019 PRESENTS: Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte, Mme DEBAYLE Michèle, M. DOUDARD Christian, Mme DUGUET Nicole, M. EJNER Pascal, M. JANICOT Philippe, Mme LALEU Marie-Laure, Mme MAURIN Marie-Hélène, M. MERILLOU Stéphane, Mme PELMOINE Agnès, Mme PERRIER Sylvie, M. SCHOENDORFF Frédéric, M. VINCENT François, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. AUROY Olivier, Mme GOUMILLOU Agnès (Pouvoir à M. MERILLOU Stéphane), M. NOUHAUD Jean-Louis (Pouvoir à M. VINCENT François), M. SAUVAGNAC Bernard (Pouvoir à M. SCHOENDORFF Frédéric), Mme SAZERAT Sandrine (Pouvoir à M. NOUHAUD Jean-Louis), M. VIANELLO Pascal (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : M. BOURDOLLE Philippe

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT AU 1^{ER}JANVIER 2020

La délibération en date du 20 juin 2016 fixait les tarifs de location de la salle polyvalente. Monsieur le Maire propose une évolution des tarifs en conservant les catégories actuelles, compte tenu de la spécificité des locations de cette salle. En effet, les loueurs sont majoritairement des particuliers, et la location est essentiellement destinée à des regroupements familiaux.

La location de la salle polyvalente ne peut se faire que sur les week-ends (du samedi 8h au lundi 9h). En juillet et en août la salle pourra être mise à disposition dès le vendredi soir.

Forfait Habitants de Boisseuil	Tarif
Week-end du samedi 8h au lundi 9h	□ 270 €
F	
Forfait habitants hors commune	Tarif
Week-end du samedi 8h au lundi 9h	n-man was also as a second of the second of

□ 570€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- de valider les tarifs ci-dessus applicables au 1er janvier 2020 ;
- de valider la convention telle que jointe à la présente délibération.

VOTE 20	POUR 20	CONTRE 0	ABSTENTION 0

Fait et délibéré en Mairie Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures

Le 1er Adjoint au Maire Bernard ZBORAL